

- 20 août—Concession à Jean Leduc.
Quantité et localité: 30 arpents à la contrée Saint-Joseph et un arpent dans l'enclos de la ville, sur lequel Leduc a fait bâtir maison, ledit arpent lui ayant été promis auparavant.
Voisins de la terre: Jean Grimart et Marin Heurtelaise.
- 20 août—Concession à Marin et André Heurtelaise.
Quantité et localité: 30 arpents, dans la contrée Saint-Joseph.
Voisins: Jean Leduc et Jean Descarris.
Nota: "A charge de satisfaire Charles Lemoine, Messier et Antoine Primot pour défrichage fait sur la dite terre."
- 20 août—Concession à André Dumay.
Quantité et localité: Un arpent avec une maison et 15 arpents tirant vers la rivière Saint-Pierre
Voisin: Jean Chappeau.
- 20 août—Concession à Jean Dumay.
Nota: Au séminaire.
- 20 août—Concession à Nicolas Hubert dit LaCroix.
Quantité et localité: 15 arpents, audessous du coteau Saint-Louis et un demi-arpent dans la ville.
Voisin de la terre: Gilles Lauson.
Voisins de l'emplacement: Jean Simon et André Charly.
- 30 août—Concession à André Charly dit St-Ange.
Quantité et localité: Un demi arpent dans l'enclos de la ville.
Voisins: Jean Chappeau et Nicolas Hubert dit Lacroix.
- 31 août—Concession à Jean Simon.
Quantité et localité: Un demi arpent dans l'enclos de la ville.
- 31 août—Concession à Jacques de Laporte.
Quantité et localité: Un demi arpent dans l'enclos de la ville.
- 31 août—Concession à Jean Gervaise.
Quantité et localité: Un demi arpent dans l'enclos de la ville.

1656.

- 10 décembre—Concession à Louis Guerestin.
Quantité et localité: 30 arpents, "au lieu de *lance fondue*."
Voisins: Nicolas Hubert et Christophe Gaillard.
M. de Maisonneuve étant alors en France comment expliquer cette date ?
Le manuscrit est bien de l'écriture de M. de Maisonneuve, mais les mots qui suivent mil, soit "six cent cinquante-six" ont visiblement été ajoutés plus tard et l'on a dû se tromper d'année ou bien l'on avait des raisons pour que l'acte porte cette date.

1657.

Aucune concession—M. de Maisonneuve revient de France à la fin de l'été.